

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
33	32	29

Date de la convocation : 10.12.2024
Date d'affichage : 10.12.2024
Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

L'an deux mille vingt-quatre et le seize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel BISSON, Maire,

PRESENTS : Monsieur BISSON, Madame THOBOR, Monsieur FLAHAUT, Madame LENGARD, Monsieur NIANE, Madame DUCLAU, Messieurs NIATI, BIANCHI, LAUBERTHE, Madame HULIN, Monsieur CAMPEIS, Madame HABERT, Monsieur AGARD, Madame SOUFI, Monsieur ABDELLAOUI, Madame AUDET, Monsieur JLASSI, Mesdames THELUS ROSINEL, BETHUNE, Monsieur NDOYE, Madame ARPACI, Monsieur LAVICTOIRE.

PROCURATIONS : Madame LITWINSKI pour Monsieur BIANCHI, Monsieur GOUET-YEM pour Madame THOBOR, Madame VESSAH pour Monsieur BISSON, Monsieur VEY pour Madame LENGARD, Madame KOMBO-TSIMBA pour Monsieur NIATI, Monsieur EDOM pour Monsieur FLAHAUT, Madame BITTY KOUAKOU pour Madame HABERT.

ABSENTS : Mesdames RHOLN, AWALE GUEDI, Monsieur AMIENS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame HULIN.

Objet de la délibération

Signature des conventions « création d'un réseau de voies vertes » et « Plan Vélo-Lieusaint-Plan triennal 2022-2024 année 2 » pour l'octroi de subventions par la région Ile-de-France

Rapporteur : M. Bisson

N° 2024-98

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° CR217-77 de la région Ile-de-France en date 18 mai 2017 au titre du dispositif « Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables »,

VU la délibération n° CP2022-079 de la Commission Permanente de la région Ile-de-France en date 23 mars 2022 relative au projet de création d'un réseau de voies vertes,

VU la délibération n° CP2023-116 de la Commission Permanente de la région Ile-de-France en date du 21 novembre 205 juillet 2023 relative au projet « Vélo-Lieusaint-Plan triennal 2022-2024 année 2 »,

VU le projet de convention n° EX062141 concernant la réalisation de l'opération « création d'un réseau de voies vertes » et fixation de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux à 310 000 € HT, valeur septembre 2022. Le réseau de voies vertes sera aménagé, ainsi que l'installation de 30 arceaux vélos et de 3 stations de gonflage :

- ✓ Boulevard Olympe de Gouges,
- ✓ Mail des Pépinières,
- ✓ Rue du Canal - Porte de Paris,
- ✓ Boulevard de l'Europe.

VU le projet de convention n° EX073187 concernant le « Plan Vélo-Lieusaint-Plan triennal 2022-2024 année 2 » et fixation de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux à 422 900 € HT, valeur septembre 2023 ; et porte sur l'aménagement de 4 voies vertes et 2 chaussées à voie centrale banalisée (CVCB), l'installation de 8 espaces de stationnement sécurisé à proximité d'établissement scolaire, de 30 arceaux vélos, 3 points de comptage bidirectionnel et d'une station d'autoréparation :

document exécutoire pour avoir été reçu par le représentant de l'Etat le 18/12/24 et affiché le 18/12/24

Fait à LIEUSAIN, le 18/12/24

Le Maire,

Pour le Maire,
Par délégation,
La Directrice Générale Adjointe Ressources
Amélie Roussillat-Marit

- ✓ Création d'une voie verte entre la rue de Paris et le pôle gare sur l'emprise de la « Coulée douce ». Cette voie verte d'environ 3 mètres aura un revêtement en enrobé.
- ✓ Création d'une CVCB rue du Terme Boréal entre la rue de Paris dans la continuité du projet de voie verte réaliser sur l'emprise de la « Coulée douce » et la rue du Moulin à Vent dans la continuité du projet de voie verte.
- ✓ Création d'une voie verte rue du Moulin à Vent entre le projet d'aménagement cyclable de la rue du Terme Boréal et la voie verte existante sur le giratoire de l'avenue de Corbeil (RD402). Cette voie verte d'environ 3 mètres aura un revêtement en enrobé.
- ✓ Création d'une CVCB rue des Grands Champs entre la place des Chartreux et le projet de voie verte sur l'emprise de la « Coulée verte ».
- ✓ Création d'une voie verte entre le projet d'aménagement cyclable de la rue des Grands Champs et le boulevard Victor Schœlcher sur l'emprise de la « Coulée verte ». Cette voie verte d'environ 3 mètres aura un revêtement en enrobé.

CONSIDÉRANT que la commune de Lieusaint a lancé la réalisation d'un plan vélo 2021-2026 intégrant les volets infrastructure, stationnement, jalonnement, services et promotion du vélo,

CONSIDÉRANT que ce plan prévoit la réalisation d'un réseau de voies vertes maillant la commune et que ce réseau de voies vertes est créé majoritairement par l'élargissement de cheminements piétons préexistants,

Après l'avis de la commission générale en date du 02 décembre 2024,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE,

Article 1^{er} : D'approuver les conventions concernant la réalisation de l'opération « création d'un réseau de voies vertes » pour l'attribution d'une subvention d'un montant maximum de 310 000 € HT ; et concernant le « Plan Vélo-Lieusaint-Plan triennal 2022-2024 année 2 » pour l'attribution d'une subvention d'un montant maximum de 422 900 € HT, avec la région Ile-de-France,

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune,

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions, ainsi que tous les documents relatifs à ces affaires.

Le maire :

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*

Le Tribunal Administratif de Melun peut être également saisi dans les deux mois par l'application internet « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

**POUR EXTRAIT CONFORME
LIEUSAINT, le 16 décembre 2024**


Le secrétaire de séance
Nadine HULIN


Le Maire,
Michel BISSON